

Délibération n°
2025.026

Séance du 10/04/2025
N° ordre : 01



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 14
- Excusés : 13
- Votants : 18
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	18	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024**

Approbation

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 15/04/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 15/04/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix avril deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Madame Anne-Marie OUMEDJKANE, Adjointe au Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

PRESENTS : Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Henri ROSENDO, Sylvie POLO-MACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE, André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Bernard GILLET (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Dominique BORDEROLLE, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Elisabeth DEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant décidé d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 approuvant dans le cadre de la nouvelle instruction budgétaire M57, un règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n° 2024.026 en date du 21 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune ;

Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le maire s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au débat et au vote ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :**

Suite n° 1

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 351 512,70	307 827,29		307 827,29	1 315 512,70
Opérations de l'exercice	4 038 042,07	4 684 570,69	3 181 365,41	2 517 832,48	7 219 407,48	7 202 403,17
TOTAUX	4 038 042,07	6 036 083,39	3 489 192,70	2 517 832,48	7 527 234,77	8 553 915,87
Résultats de clôture		1 998 041,32	971 360,22			1 026 681,10
Restes à réaliser			661 867,87	357 609,00	661 867,87	357 609,00
TOTAUX CUMULES	4 038 042,07	6 036 083,39	4 151 060,57	2 875 441,48	8 189 102,64	8 911 524,87
RESULTATS DEFINITIFS		1 998 041,32	1 275 619,09			722 422,23

- **CONSTATE** les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 10 avril 2025,

L'Adjointe au Maire,



[Signature of Anne-Marie OUMEDJKANE]

Anne-Marie OUMEDJKANE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 15/04/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 15/04/2025